

LA CRAVACHE
DE SAINT-MALO

La Petite Vallée 35350 SAINT-COULOMB
Tél : 02.99.81.65.03 - Mobile : 06.76.89.41.27
N° TVA FR 347 651 051 00018



FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2024-2025

1 - RENSEIGNEMENTS CAVALIERS :

- * Nom : Prénom :
- * Date de naissance :
- * Adresse :
- * Mail :Tel :
- * Personne à contacter en cas d'urgence :Tel :
- * Nom et prénom du responsable légal du cavalier si mineur :
- * Date de naissance :

2 - CHOIX DE LA FORMULE :

Forfait annuel

Carte 10H

Forfait découverte

3 - JOUR ET HORAIRE CHOISI :.....

Objectif ? Loisir - compétition - autre :.....

.....
Je soussignépère, mère, tuteur de l'enfant

- * Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.
- * Autorise le centre équestre La Cravache, en cas d'impossibilité de joindre les parents, à faire soigner mon enfant et pratiquer les interventions d'urgence.

Date et signature :

	4-6 ans	7-9 ans	-18 ans	+18 ans
Forfait annuel	620 €	690 €	750 €	761 €
Cartes 10h avec licences	265 €	285 €	305 €	316 €
Cartes 10h suivantes	175 €	195 €	205 €	205 €
Forfait découverte	60 €	60 €	70 €	70 €
Option annulation	70 €	70 €	90 €	90 €

Les cours débutent le 16 septembre 2024 et se terminent le 4 Juillet 2025.

Les forfaits découverte sont valables sur les 3 premiers cours consécutifs du nouveau cavalier et non renouvelables.

Une plateforme de réservation en ligne appelée Kavalog est disponible pour vos annulations et rattrapages de cours et réservations d'activités supplémentaires sur notre site www.lacravache-saintmalo.fr. Pensez à demander vos identifiants si vous ne les avez pas reçu. Le manuel d'utilisation du logiciel est disponible dans l'onglet téléchargements de votre compte.

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- * Nul cavalier ne peut monter à cheval s'il n'est pas à jour de ses droits d'inscriptions et paiements dus au Centre Equestre.
- * Les cartes ou forfaits sont nominatifs, incessibles et non remboursables (sauf si souscription à l'option annulation). Les cartes de 10h ont une validité de un an.
- * Les heures non décommandées 24H à l'avance sont dues. **Pour les titulaires d'un forfait, les heures décommandées sont rattrapables dans le trimestre suivant les disponibilités du centre équestre et en dehors des vacances, avec un maximum de 8 séances de rattrapages. Un remboursement ne peut être envisagé que si l'assurance annulation a été souscrite.**
- * En dehors des heures de reprise, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- * Le port de la bombe aux normes NP EN 1384 est obligatoire. Les casques de vélo sont interdits. Pour des raisons sanitaires, il est conseillé d'avoir son matériel et de ne pas se le prêter.
- * Les cavaliers doivent avoir une tenue correcte, les cheveux longs attachés lors de la reprise, porter des bottes, ou des boots avec chaps.
- * Les personnes non membres, non licenciés, doivent rester à l'écart des chevaux.
- * Le Centre Equestre étant un lieu public, l'interdiction de fumer y est applicable.
- * Un vol, une violence physique ou morale, un non-respect du règlement ou toute autre attitude répréhensible peut faire l'objet d'une mise à pied ou d'une exclusion. Dans ce cas, aucun remboursement des sommes déjà versées ne pourra être exigé.